



## **TERMES DE REFERENCE DES MEMBRES DES COMMISSIONS DÉPARTEMENTALES DES MARCHÉS PUBLICS (CDMP)**

### **Attributions :**

Sous l'autorité hiérarchique des Membres de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP), les Membres des Commissions Départementales des Marchés Publics (CDMP) exercent les attributions suivantes :

- Veiller au respect des Lois et des règlements relatifs aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public dans leur département géographique respectif;
- Veiller au respect des seuils fixés suivant la nature des marchés;
- Mener ou faire mener des enquêtes sur des questions intéressant les marchés publics;
- Imposer des sanctions administratives en cas d'irrégularités constatées dans la passation et l'exécution des marchés publics dans le Département conformément à la Li du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public;
- Diffuser chaque trimestre la liste des entreprises aux fournisseurs ayant gravement failli aux clauses des marchés et qui ne peuvent pas y participer pendant le temps que dure la sanction;
- Soumettre au Comité de Règlement à travers la CNMP les contestations dont elles sont saisies;
- Diffuser l'information sur les marchés publics dans le Département;
- Mettre à la disposition des autorités contractantes des guides, des dossiers-types d'appel d'offres et des contrats-types, préparés par la CNMP, relatifs à l'acquisition de biens, des services et des travaux et aux conventions de concession d'ouvrage de service public;
- Concourir dans le Département à la formation des acteurs de la commande publique et à l'évaluation de leur performance;
- Remplir toutes autres attributions définies par les lois et les règlements.

## **Qualifications requises des Membres avec Profil général :**

1. Être de nationalité haïtienne;
2. Jouir de ses droits civils et politiques ;
3. Être de bonne vie et mœurs ;
4. Être originaire des départements d'affectation (Nord ou Sud), ou y faire preuve de résidence au moins les trois (3) dernières années ;
5. S'engager à y résider en permanence pendant toute la durée du mandat ;
6. Avoir une bonne connaissance de l'administration publique haïtienne ;
7. Être détenteur d'un diplôme universitaire en Droit, en Administration publique, en Economie, en Finances, en Gestion, en Sciences de l'ingénierie ou dans toute discipline technique liée aux marchés publics ; (Maîtrise un atout) ;
8. Justifier d'une expérience d'au moins cinq ans dans l'un des domaines précités ;
9. Avoir une excellente capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction ;
10. Être doté de leadership et capable de diriger une équipe multidisciplinaire ;
11. Pouvoir faire preuve de connaissances en passation de marchés ou en marchés publics ;
12. Être apte à utiliser les logiciels informatiques courants (Word, Excel, Access, PowerPoint) ;
13. Faire montre d'initiative, de maturité, de discipline et d'intégrité.



## **AVIS DE RECRUTEMENT**

### **LA COMMISSION NATIONALE DES MARCHES PUBLICS (CNMP)**

*Avec la collaboration de*

### **L'OFFICE DE MANAGEMENT ET DES RESSOURCES HUMAINES (OMRH)**

*Recrute*

- Trois (3) Membres pour la Commission Départementale des Marchés Publics du Nord (CDMP-Nord)
- Trois (3) Membres pour la Commission Départementale des Marchés Publics du Sud (CDMP-Sud)

#### **Attributions :**

Sous l'autorité hiérarchique des Membres de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP), les Membres des Commissions Départementales des Marchés Publics (CDMP) exercent les attributions suivantes :

- Assurer le contrôle a priori des procédures de passation de marchés publics dans leurs départements respectifs;
- Exécuter les directives et orientations données par la CNMP ;
- Assurer le suivi régulier des activités de la CDMP et adresser chaque trimestre et, à la fin de chaque année fiscale, un rapport sur l'exécution des marchés publics relevant de leur compétence ;
- Élaborer le programme annuel d'activités de la CDMP;
- Recevoir du Secrétariat Technique de la CDMP les rapports trimestriels et tous autres rapports et délibérer à leur sujet;
- Évaluer, au moins une fois par an, le respect des orientations, le niveau de réalisation des objectifs et l'accomplissement des performances et en rendre compte à la CNMP;
- Ordonner d'office ou sur proposition du Secrétariat Technique de la CDMP, des enquêtes, contrôles a posteriori et audits sur les procédures de passation et d'exécution des marchés publics;
- Veiller à l'application du règlement intérieur établi par la CNMP;
- Adresser un rapport trimestriel et annuel à la CNMP sur les activités de la CDMP ;
- Concourir, dans le département, à la formation des acteurs de la commande publique et à l'évaluation de leur performance ;
- Procéder, sur autorisation de la CNMP, au recrutement du personnel de la CDMP;
- Remplir toutes autres attributions définies par les lois et les règlements.

### **Qualifications requises des Membres avec Profil général :**

1. Être de nationalité haïtienne;
2. Jouir de ses droits civils et politiques ;
3. Être de bonne vie et mœurs ;
4. Être originaire des départements d'affectation (Nord ou Sud), ou y faire preuve de résidence au moins les trois (3) dernières années ;
5. S'engager à y résider en permanence pendant toute la durée du mandat ;
6. Avoir une bonne connaissance de l'administration publique haïtienne ;
7. Être détenteur d'un diplôme universitaire en Droit, en Administration publique, en Economie, en Finances, en Gestion, en Sciences de l'ingénierie ou dans toute discipline technique liée aux marchés publics ; (Maîtrise un atout) ;
8. Justifier d'une expérience d'au moins cinq ans dans l'un des domaines précités ;
9. Avoir une excellente capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction ;
10. Être doté de leadership et capable de diriger une équipe multidisciplinaire ;
11. Pouvoir faire preuve de connaissances en passation de marchés ou en marchés publics ;
12. Être apte à utiliser les logiciels informatiques courants (Word, Excel, Access, PowerPoint) ;
13. Faire montre d'initiative, de maturité, de discipline et d'intégrité.

***Les candidats (es) intéressés (es), possédant les qualifications requises, sont invités (es) à déposer leur dossier de candidature à l'adresse ci-dessous, aux jours ouvrables, entre 9 heures am et 3 heures pm, au plus tard le vendredi 19 Janvier 2023, sous pli cacheté avec la mention :***

***Attn :*** Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP), Dépôt de candidature pour le poste de Membres des Commissions Départementales des Marchés Publics (CDMP).

Le dossier doit comprendre:

- Un curriculum vitae détaillé;
- Une lettre de motivation manuscrite ;
- Les copies des pièces justificatives (diplôme, attestations d'emplois antérieurs, deux (2) photos d'identité couleur de date récente et de format passeport) ;
- Un (1) certificat de bonne vie et mœurs délivré par le greffe du Tribunal de première instance de la ville des Cayes ou celui de la ville du Cap-Haitien ;
- Trois (3) lettres de référence.

**Adresses :** **1, Angle Rue et Avenue Christophe, Port-au-Prince**  
**Complexe administratif Vaudreuil, Cap-Haitien**  
**Cap-Haitien, Délégation, Rues 18-19 H, Place Cathédrale**  
**19, Rue général Borgella**  
**Cayes, Délégation, Rue du Quai #8**